

SAISON 2022 – 2023 – Cotisations



ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	TARIF COTISATION (€)	FRAIS de MUTATION (€) - (FFBB)	FRAIS de LICENCE T (€) - (FFBB)	BASKET SANTE (€)	CHASUBLE (€)
2002 et avant	Senior	180,00	60.00	105.00	50.00	10.00
2003 à 2005	U20 U19 U18	160,00	60.00	105.00	50.00	10.00
2006-2007	U17 U16	160.00	60.00	105.00	30.00	10.00
2008-2009	U15 U14	150.00	60.00	54.00	30.00	10.00
2010-2011	U13 U12	140,00			30.00	10.00
2012-2013	U11 U10	120.00			30.00	10.00
2014-2015	U9 U8	120.00			30.00	10.00
2016-2017	U7	100.00			30.00	10.00
2001 et avant	Loisir / Entreprise	110,00	60.00			
Officiel (non joueur)		0.00	60.00			
Technicien		0.00	60.00			
Joueur et officiel		70.00	60.00			
Dirigeant élu		20.00	60.00			
Dirigeant membre du bureau		20.00	60.00			
Coach, délégué d'équipe *		20.00	60.00			

L'assurance A est comprise dans le coût de la cotisation. Le surcoût lié au choix d'une autre assurance est à la charge du licencié.

Pour les nouveaux officiels, tenue prise en charge par le club : maillot la première saison, pantalon la saison suivante.

Tarif famille nombreuse à partir de 3 licenciés dans la même famille, sur demande : réduction de 5 € par licence – non cumulable avec un avoir.

Règlement possible par chèque, en une, deux ou trois fois. Les chèques seront encaissés à raison de 1 par mois à compter de la validation de l'inscription sur le site de la FFBB par le club.

Autres modalités de règlement possibles : espèces, chèques vacances, dispositif Sortir, Pass'Sport et coupons sport.

Le dispositif coupons sport du Département d'Ille-et-Vilaine est destiné aux jeunes de 11 à 15 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2011) sur fourniture des éléments suivants : une copie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS - août 2021) et une copie de la pièce d'identité de l'enfant (livret de famille ou carte d'identité ou passeport). La famille déposera un chèque de caution de 40 € dans l'attente de la validation du dispositif par le Département. Si la demande est refusée par le Département, le chèque de 40 € sera encaissé par le club.

Le dispositif Pass'Sport est destiné aux enfants de 6 à 18 ans. Le licencié doit fournir le courrier reçu pour faire valoir les 50 € de remise ainsi qu'une pièce d'identité du jeune.

*Une remise pourra être accordée aux coaches et délégués d'équipe de l'année n-1 reprenant une licence :

- coach ou délégué équipe, non joueur : possibilité de prise en charge de la licence par le club (sur demande)
- coach ou délégué équipe, joueur en championnat (hors loisir/détente) : possibilité de remise de 30 € sur la licence (sur demande)
- coach ou délégué équipe, joueur loisir/détente : possibilité de remise de 15 € sur la licence (sur demande)

Cette remise est non cumulable avec le tarif famille nombreuse.

Selon la législation, en aucun cas, il ne sera procédé au remboursement de la cotisation après validation de la licence fédérale.